



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

EXTRAIT RSE - DÉCLARATION DE PERFORMANCE  
EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)

Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale.

## 2.5.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Hermès a amplifié depuis 2020 ses actions pour lutter contre le changement climatique. **Le Comité exécutif** a ainsi mis à jour et validé la stratégie du groupe avec des objectifs ambitieux fondés sur la science à travers **l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) afin d'atteindre zéro émission nette en 2050 :**

**Objectifs :**

- ◆ réduction en valeur absolue de **50,4 % pour les émissions des scopes 1 et 2 sur la période de 2018 à 2030** ;
- ◆ réduction en valeur relative de **58,1 % pour les émissions de scope 3 sur la période de 2018 à 2030** ; cet objectif implique d'associer à la démarche la chaîne d'approvisionnement ainsi que les fournisseurs et partenaires ;
- ◆ **réduction de 50 % de l'empreinte carbone/m<sup>2</sup> de surfaces immobilières construites ou rénovées d'ici à 2030** ;
- ◆ mettre en œuvre une politique de 100 % d'électricité renouvelable au sein de ses propres opérations d'ici à 2025 et **100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030** ;
- ◆ la défossilisation des sites industriels.

**La validation des objectifs de réduction des émissions des scopes 1,2 et 3 par la « Science-based target initiative » fin 2021 est une reconnaissance de l'engagement d'Hermès envers la lutte contre le changement climatique.**

Par ailleurs, Hermès marque son engagement, le renforcement de sa transparence ainsi que la cohérence de sa politique avec celle du secteur en présentant ses actions selon le cadre recommandé par la **TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures)** et en répondant aux questionnaires **CDP climat** ; ainsi qu'en participant aux initiatives de place : **Fashion Pact** et **l'UNFCCC (United Nations Fashion Industry Charter for Climate Action)**.

Ces engagements permettent au groupe de s'inscrire dans une trajectoire de réduction de ses émissions directes et indirectes, contribuant ainsi à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050.

Cette politique est déployée en priorité sur les enjeux les plus significatifs, et dans un contexte où le groupe est un des plus faible émetteurs carbone du CAC 40, grâce à son modèle artisanal et ses productions françaises.

Hermès met en place progressivement des actions concrètes pour substituer les énergies fossiles utilisées, réduire ses consommations énergétiques et son empreinte carbone sur l'ensemble des scopes. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'opère grâce à des actions directes de réduction sur l'ensemble de la chaîne de valeur, mais aussi hors de la sphère d'influence Hermès par une démarche de financement de projets aux retombées positives y compris pour la lutte contre le réchauffement climatique.

## POLITIQUE

La politique du groupe est de s'engager résolument vers un monde bas carbone avec des objectifs quantifiés et inscrits dans un calendrier. Elle se décline en plusieurs axes comme mesurer les impacts de ses activités sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, engager en priorité des actions de réduction des émissions sur les différentes catégories où le groupe peut agir, et de mettre en place ensuite des actions de compensation.

Elle intègre aussi une vision prospective par l'analyse des risques liés aux changement climatique sur ses opérations et son modèle économique (risques physiques et risques de transition).

Comme indiqué ci-dessus, la stratégie validée par le Comité exécutif guide les actions du groupe. La politique en matière de gaz à effet de serre est supervisée par le Comité développement durable, auquel participent deux membres du Comité exécutif, le directeur général adjoint en charge des affaires industrielles, ainsi que des directeurs généraux directement en charge d'importants postes d'émissions du groupe (métiers, immobilier, logistique).

## ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Comme illustré ci-dessus (§ 2.5.2), la maison a engagé différentes mesures pour réduire l'usage de l'énergie dans ses différentes activités, et avoir recours autant que possible aux énergies renouvelables, comme avec le programme « défossilisation des sites industriels ».

Il est normal que ces actions, qui imposent des évolutions techniques et organisationnelles, n'aient pas un effet immédiat sur l'évolution des consommations d'énergie : l'objectif est de prendre le temps de mettre en place des solutions efficaces, en profondeur et pérennes dans le temps. Tous les métiers travaillent sur un plan de réduction de leurs consommations et d'évolution de leur mix-énergétique, ces analyses ayant servi de support à la construction des trajectoires SBTi.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de stratégie de défossilisation, le groupe a décidé de mettre en place un mécanisme de **prix interne du carbone** pour renforcer les décisions favorables à la transition énergétique. Ce prix a été calculé sur la base de simulations internes et confronté à un benchmark sectoriel du CDP. Il sera utilisé sous forme notionnelle pour les calculs des investissements industriels (scopes 1 et 2), immobiliers (scope 1,2 et 3), ainsi que pour les nouveaux contrats de transport (scope 3). Ce prix est en 2021 fixé à 40€ par tonne équivalent CO<sub>2</sub>. Il pourra évoluer en fonction des conditions économiques.

Une cartographie des risques climat a été établie et elle est mise à jour tous les ans en fonction de l'évolution de la science du domaine. Ses résultats servent à orienter l'action de la maison et nourrissent sa politique d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Une étude fine de la sensibilité aux risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition) de plusieurs chaînes de valeur du groupe a été lancée en 2020 afin d'alimenter les plans de résilience des activités concernées par ces risques.

Dans le cadre du reporting CDP (<https://www.cdp.net/>), Hermès a été évalué avec un score de A- pour ce troisième exercice sur les données 2020 (questionnaire CDP Climat Change 2021 : Leadership A- : meilleures pratiques sur les questions climatiques). Le détail de ses actions et engagements y sont détaillés de manière publique.

#### 2.5.4.1 ÉTUDIER LES RISQUES ET AGIR POUR RÉDUIRE LEURS IMPACTS

Hermès s'emploie à réduire l'impact de ses activités sur le climat et la maison examine les adaptations potentielles de sa chaîne de valeur (interne, externe) afin de réduire son exposition aux effets du changement climatique.

Selon les régions et les métiers concernés, les effets du changement climatique auront un impact variable sur l'activité d'Hermès, au travers :

- ◆ des conséquences physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, hausse des températures, augmentation ou réduction des précipitations...);
- ◆ des impacts des mesures prises pour effectuer la transition vers un monde bas carbone, notamment les mesures les plus rapides (risques de transition : taxe carbone, évolutions réglementaires, comportement des clients...).

L'ampleur et la gravité de ces changements conditionneront ces impacts, de même que différents facteurs, tels que la localisation, la sensibilité de la chaîne d'approvisionnement amont, la qualité et la capacité des infrastructures locales, et plus globalement le comportement des autres acteurs de l'écosystème du groupe.

Hermès fonde son approche d'adaptation au changement climatique sur l'identification des risques, l'évaluation de leur pertinence, pour définir les plans d'action au sein de chaque métier, avec l'aide d'un cabinet expert et l'utilisation d'outils faisant autorité.

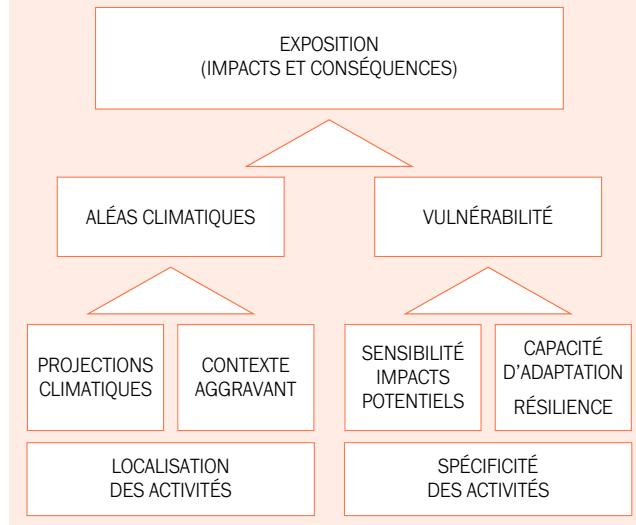
Ce projet, coordonné par la direction des affaires industrielles, mobilise depuis 2020, une vingtaine de cadres de haut niveau de l'entreprise, afin d'avoir à la fois une vision précise des enjeux, et de faciliter la mise en œuvre ultérieure de mesures qui pourraient découler de ces analyses.

L'exposition aux risques de transition est étudiée à la fois par la direction de l'audit et des risques dans ses travaux d'analyse verticale des grandes activités de la maison (métiers de production, filiales de distribution), par les directions des affaires industrielles et du développement durable, et lors du Comité développement durable, avec une vision plus transversale par grands enjeux (eau, climat, etc.).

Hermès détaille dans ses réponses au questionnaire CDP Climat Change plusieurs exemples de risques et d'opportunités identifiés liés au changement climatique. Les analyses sont menées selon trois horizons temporels (moins de trois ans, moins de cinq ans et à 25 ans).

Cette analyse des risques physiques liés au changement climatique a été menée sur deux chaînes de valeur emblématiques de la maison : le cuir et le textile. Huit scénarios ont été retenus pour tester la résilience de ces chaînes de valeur. Ces scénarios ont été développés en prenant en compte des études macro-économiques ainsi que des analyses sectorielles :

#### MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES SCÉNARIOS (RISQUES PHYSIQUES)



- ◆ six scénarios d'impacts directs ont été développés pour l'approvisionnement des matières premières des filières étudiées : cuirs exotiques, cuir bovin, le cachemire et la soie. Ils combinent différents impacts prévisibles sur l'approvisionnement en matière première et sur la fabrication des produits : sécheresses, hausse des températures, vagues de chaleur, pluies et ouragans. Ils permettent d'identifier les capacités d'adaptation existantes et celles qu'Hermès pourrait renforcer, région par région : Amérique du Sud (soie) ; Louisiane, Australie, Afrique (cuirs précieux) ; Mongolie (cachemire) ; Europe (sites manufacturiers) ;
- ◆ deux scénarios systémiques d'impacts directs et indirects sur l'activité globale d'Hermès, modélisant une succession d'événements extrêmes en France ou modélisant une crise sanitaire et alimentaire mondiale pour tester la résilience des chaînes logistiques amont et aval, de la production et la distribution des produits. Ils sont construits sur la base de dysfonctionnements systémiques des fonctions supports et/ou des prestataires externes en dehors des métiers d'Hermès. Ils combinent des aléas originaux difficilement prévisibles mais à impact majeur et systémique dans des régions entières, de type « cygne noir ». Ces scénarios permettent d'identifier d'éventuelles fragilités dans la chaîne de valeur d'Hermès et permettent d'intégrer les parties prenantes dans la réflexion sur les impacts du changement climatique. À titre d'exemple : mise en place de plans de continuité d'activité opérationnels, suivi de certains signaux à mettre en place pour anticiper ces aléas et y faire face quand l'anticipation n'est pas fonctionnelle.

Dans chacun de ces scénarios pessimistes, les risques susceptibles de se matérialiser sont issus de l'étude des données mondiales de projection du GIEC (horizon 10 à 15 ans) ou des données régionales, par exemple celles de l'Agence européenne pour l'environnement (horizon 20 à 30 ans). Chaque scénario, décrit les impacts potentiels à fort enjeu pour Hermès, les aléas déclencheurs et leur évolution à court, moyen ou long terme en fonction de la zone géographique étudiée. Des grilles de matérialité, classant les impacts en fonction de leur vraisemblance et des impacts potentiels permettent de hiérarchiser des enjeux identifiés. Les conclusions de ces études de risques sont ensuite prises en compte et intégrées dans les plans d'action des métiers.

En 2021, Hermès a poursuivi le déploiement de l'évaluation des risques, en l'intégrant dans l'animation des filières afin d'étendre la démarche à l'ensemble de ses chaînes de valeur.

L'identification des risques physiques liés au réchauffement climatique a été réalisée pour l'eau avec le WWF France en utilisant des outils comme le WRI Aqueduct, Water Risk Filter. Ces analyses portent sur le stress hydrique, le risque de sécheresses, la qualité de l'eau, le risque d'inondations et la santé de l'écosystème, pour chacun des sites géographiques accueillant une activité industrielle de la maison. Les résultats sont discutés avec la direction du groupe et les principaux enjeux seront progressivement intégrés dans les plans d'action des sites afin d'adapter au mieux la contribution de chacun au risque « eau » au sein de leurs bassins versants respectifs.

D'autres risques physiques sont en cours d'évaluation, notamment pour évaluer la résilience de chaque filière d'approvisionnement au regard des différents scénarios climatiques avec un cabinet expert et des outils

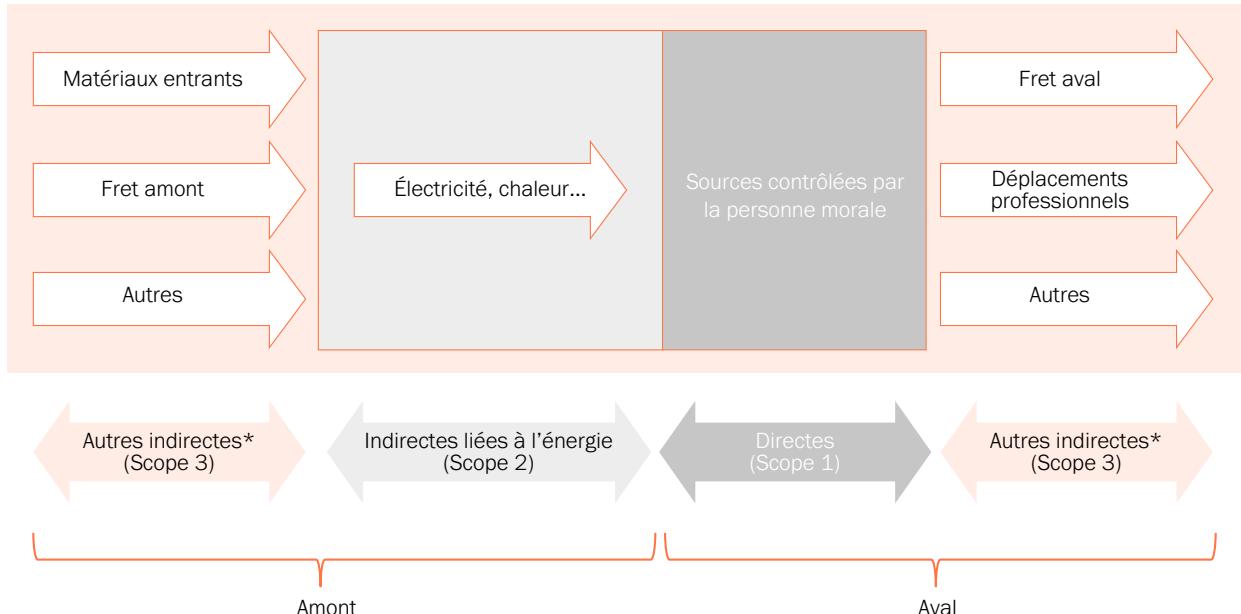
comme Mycris, Sea level rise by Alex Tingle, les cartes de projection issues du rapport du GIEC 2018 « Réchauffement planétaire de 1,5 °C ».

Un partenariat a été établi avec le WWF pour mener des audits approfondis sur les peaux exotiques, le cachemire et la chaîne d'approvisionnement de la ressource en bois. Chaque audit a aussi permis de mieux comprendre les risques et à construire un plan d'action spécifique. Hermès est prêt à aider ses fournisseurs s'ils doivent s'adapter aux risques physiques (soutien technique, matériel et financier, selon les besoins).

#### 2.5.4.2 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN VALEUR ABSOLUE

Depuis 2013, le groupe est doté d'outils permettant d'effectuer à une fréquence annuelle la mise à jour du bilan global des émissions de gaz à effet de serre de ses sites de production et de distribution. **Ce travail est réalisé avec l'aide d'un cabinet spécialisé extérieur indépendant selon la méthode Bilan Carbone® et GHG Protocol.** Conformément aux exigences de la réglementation (article 75 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010), Hermès publie dès décembre 2015 son Bilan Carbone® selon les modalités et le périmètre retenus en France par le texte de loi (émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, et émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur).

Hermès communique ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 à la fois dans ce rapport, mais aussi sur son site Hermès Finance pour le périmètre requis par la loi (article L. 229-25 du Code de l'environnement).



\* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire  
Source : ministère de l'Environnement.

#### 2.5.4.2.1 Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Le groupe a amplifié et structuré son action en matière climat en 2021, avec les choix suivants, validés par le comité exécutif.

**Le reporting carbone est totalement aligné avec les données détaillées dans le CDP (Carbone Disclosure Project), dont les informations quantitatives et qualitatives sont publiques.** Ceci permet notamment au lecteur de cet URD d'y retrouver davantage d'informations, et évite de présenter des données partielles qui nuisent à l'analyse.

Hermès a décidé de reporter sur l'ensemble des catégories du scope 3, même si cela conduit à travailler sur la base d'estimations pour certains postes (certains magasins par exemple), considérant que la recherche de l'exhaustivité contribuait à la transparence de l'analyse. Pour certaines catégories du GHG Protocol, les calculs ou les estimations ont conduits à des montants non matériels (seuil inférieur à 0,5% du total). Ils ne donnent pas lieu à un suivi spécifique et sont repris ci-dessous comme "non significatifs".

L'analyse des résultats sera faite en fonction des objectifs à long terme (cible 2030), par rapport à la situation de référence retenue par le groupe pour 2018 (première année de contribution au CDP, publiée en 2019). Ce choix permet de vérifier que le cap est maintenu, au-delà des évolutions irrégulières à court terme, qui sont inévitables compte

tenu des changements à mettre en place qui ne sont pas tous linéaires et peuvent nécessiter du temps.

Concernant les scopes 1 et 2 (qui représentent 7,1 % du total), Hermès a retenu l'approche dite « *market based* » qui consiste à faire un calcul de l'empreinte carbone directement liée à ses achats d'énergie dans chaque pays considéré, et non retenir le mix moyen du pays.

Le groupe a décidé de poursuivre ses actions en matière de compensation carbone, au-delà de ses objectifs de 100 % de couverture des scopes 1 et 2, par des investissements à long terme dans le fonds Livelihoods.

Dans les tableaux qui suivent, les données sont donc présentées selon ces principes. Les chiffres des scopes 1 et 2 sont retranscrites selon l'approche *market based*, pour permettre une juste comparaison (voir note de bas de page<sup>1</sup>).

Dans le cadre des travaux menés avec les équipes SBTi pour la validation de la trajectoire du groupe à l'horizon 2030, et lors de la revue du bilan des émissions du groupe par ces experts, certains postes d'émissions ont été répartis différemment entre les scopes 1, 2 et 3. Ces reclassements ont donc été faites sur l'ensemble de la période publiée, de 2018 à 2021. Cette amélioration portée à la qualité de l'analyse entraîne un impact négligeable sur les données publiées jusqu'à présent (moins de 4% sur l'ensemble des émissions 2020).

#### BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

| En k tonnes eq CO <sub>2</sub> | 2018         | 2019         | 2020         | 2021         | Variation / 2020 | Variation / 2018 | Objectif 2030 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|------------------|---------------|
| Scope 1                        | 22,1         | 20,9         | 19,9         | 21,3         | -                | -                | -             |
| Scope 2 market-based           | 21,7         | 20,5         | 18,7         | 16,1         | -                | -                | -             |
| Total Scopes 1 & 2             | 43,7         | 41,4         | 38,5         | 37,4         | -3%              | -14,5%           | -50,4 %       |
| Scope 3                        | 578,7        | 483,6        | 462,5        | 490,1        | +6%              | -15,3%           | -             |
| <b>TOTAL GROUPE</b>            | <b>622,4</b> | <b>524,9</b> | <b>501,0</b> | <b>527,4</b> | <b>+5,3%</b>     | <b>-15,3%</b>    | <b>-</b>      |

#### INTENSITÉ

| En tonnes eq CO <sub>2</sub> par M€ de marge brute | 2018         | 2019         | 2020         | 2021        | Variation / 2020 | Variation / 2018 | Objectif 2030 |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|------------------|------------------|---------------|
| Scopes 1 & 2                                       | 10,5         | 8,7          | 8,8          | 5,8         | -                | -                | -             |
| Scope 3  | 138,6        | 101,8        | 105,7        | 76,5        | -27,6%           | -44,8%           | -58,1 %       |
| <b>TOTAL GROUPE</b>                                | <b>149,1</b> | <b>110,6</b> | <b>114,5</b> | <b>82,4</b> | <b>-28%</b>      | <b>-44,8%</b>    | <b>-</b>      |

Les émissions de GES du groupe en 2021 sont de l'ordre de 527 k tonnes eq CO<sub>2</sub> (en augmentation de 5,3 % par rapport à l'an dernier).

**Avec une baisse de - 15,3 % en valeur absolue par rapport à 2018, les émissions sont en ligne avec les objectifs 2030 du groupe.**

Le bilan GES se décompose comme suit :

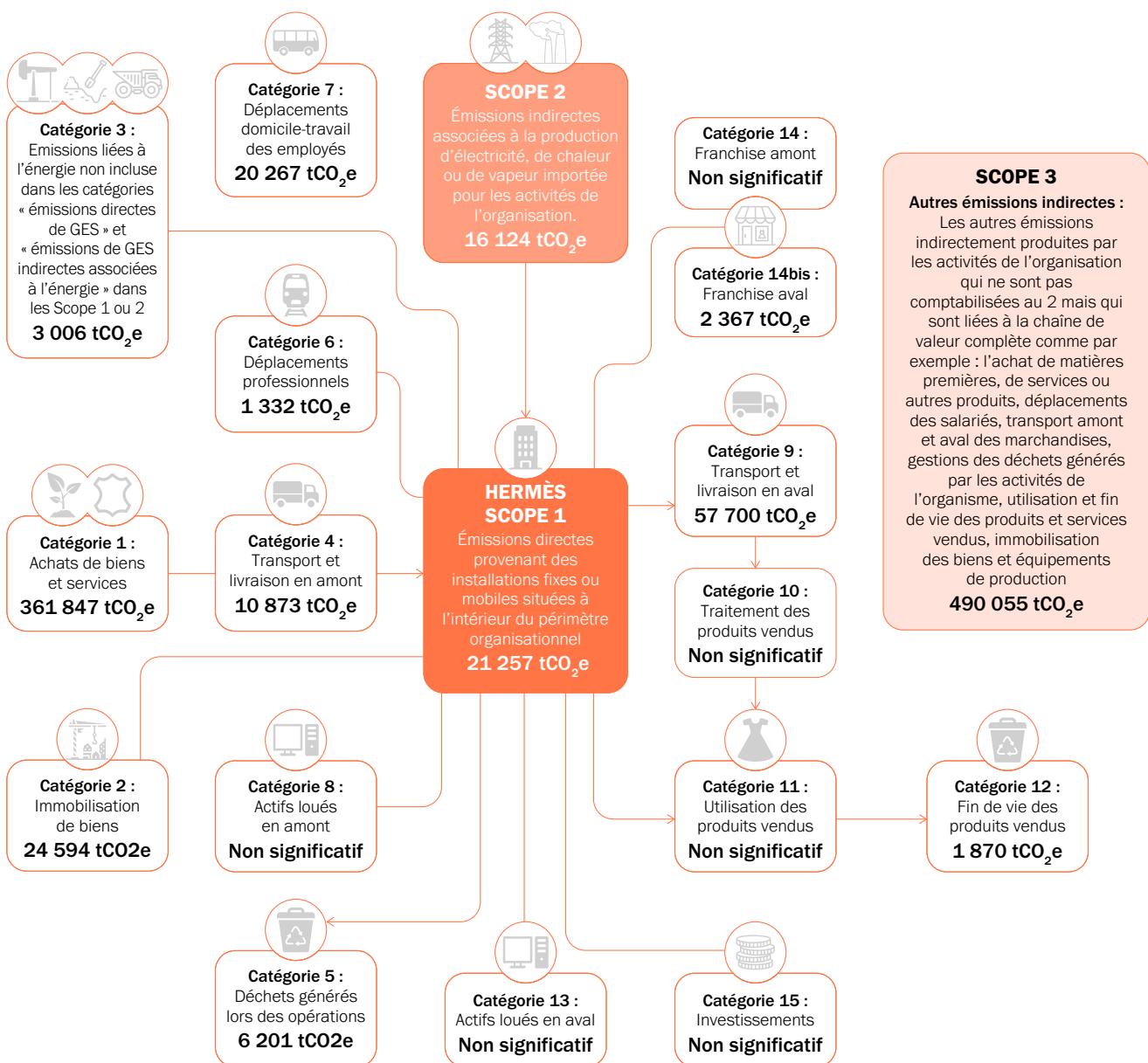
- 37,4 k tonnes eq CO<sub>2</sub> pour les scopes 1 et 2, c'est-à-dire les émissions directes et indirectes liées à l'énergie consommée des sites de production, des bureaux, des centres logistiques et des magasins. Ce chiffre est à apprécier compte tenu d'un modèle

d'affaires où **la majorité des objets sont produits en interne, donc il est représentatif d'une très grande partie de la production** (ce qui est rarement le cas du secteur *Fashion & Apparel*, où la production est généralement sous-traitée et donc dans le scope 3). Ce chiffre est en ligne avec les objectifs Hermès validés par le SBTi. Avec -14,5 % en trois ans, le groupe progresse vers son objectif 2030, et poursuit l'effort de transformation nécessaire de l'outil industriel qui prendra plusieurs années à mettre en place. Les scopes 1 et 2 du bilan GES ont fait l'objet en 2021 d'un travail d'amélioration des périmètre avec le SBTi, , comme évoqué ci-dessus.

1. Scopes 1 et 2 en location-based : 49,7 (2018), 48,5 (2019), 49,3 (2020), 56,2 (2021) en k tonnes eq CO<sub>2</sub>

- 490,1 k tonnes eq CO<sub>2</sub> pour le scope 3, qui prend en compte essentiellement le poids carbone des matières premières (62 % du scope 3), mais aussi tous les achats, les immobilisations, les déchets, la sous-traitance, l'emballage, les transports des produits, les déplacements des collaborateurs. Les transports amont et aval (catégories 4 et 9) représentent 14 % du total du scope 3. Le scope 3 du bilan GES a fait l'objet en 2021 d'un travail d'amélioration des périmètres avec le SBTi, des données d'entrée et d'une mise à jour des facteurs d'émission issues des bases reconnues internationalement et de calculs de plus en plus précis. Les évolutions du scope 3 s'expliquent par la forte reprise de l'activité. **Avec - 44,8 % d'intensité en trois ans, le groupe est en ligne avec ses objectifs de réduction à l'horizon 2030.**

**Ces chiffres confirment les qualités d'un modèle artisanal français à faible empreinte environnementale : avec une intensité carbone de 82,4 (tous scopes), Hermès se classe comme l'une des entreprises les moins intensives en carbone du CAC 40 sur la base d'un scope 3 complet. Le découplage entre la croissance de l'activité et l'empreinte du groupe est de - 44,8 % en trois années.**



#### Analyse des principaux postes du bilan carbone

Du fait de la grande diversité des activités du groupe, les postes d'émissions des scopes 1 et 2 les plus contributeurs sont très différents d'une activité à l'autre, conduisant les métiers à élaborer des plans spécifiques à leurs enjeux propres. Les consommations énergétiques donnent une vision des principaux métiers contributeurs. Les magasins, qui représentent 18 % du total (et 31 % des scope 1 et 2 *market-based*), font l'objet d'une attention particulière sur leurs consommations énergétiques. L'ensemble des mesures de réduction des consommations est détaillé ci-dessus.



\* Base 2018, Scope 2 *market-based*

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) propose de déterminer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 à partir de 15 catégories. En retenant les catégories significatives de l'activité du groupe telle que décrite au § 2.1 « Modèle d'affaires », le calcul des émissions du scope 3 est conduit chaque année avec l'aide d'un conseil spécialisé. Il prend en compte les facteurs d'émission et définitions techniques les plus récentes et les mieux adaptées aux spécificités du groupe Hermès. Cette approche est affinée au fur et à mesure des avancées dans ce domaine.

Pour Hermès, les principales catégories sont les suivantes :

- ◆ matières premières utilisées : tous les cuirs, soies, cachemires, autres textiles, métaux et pierres précieuses, ingrédients des parfums (catégorie [1]) ;
- ◆ emballages et conditionnements des produits (catégorie [1]) ;
- ◆ achats et sous-traitance (catégorie [1]) ;
- ◆ transports des marchandises et produits en amont des manufactures, transports inter-sites et transports aval des produits jusqu'en magasin (catégories [4] et [9]) ;
- ◆ déplacements des collaborateurs : trajets domicile/travail des artisans, déplacements d'affaires nationaux et internationaux (catégories [6] et [7]) ;
- ◆ amont de l'énergie consommée (catégorie [3]) ;
- ◆ immobilisations (catégorie [2]) ;
- ◆ déchets de l'organisation (catégorie [5]).

Au sein du scope 3, en complément des matières, les transports représentent une part importante dans les émissions, ceci est la contrepartie d'une fabrication française et d'une distribution mondiale.

Comme expliqué ci-après, ces transports font l'objet d'analyses détaillées et d'actions opérationnelles pour en réduire l'impact.

Les évolutions constatées sur le scope 3 résultent à la fois de la réduction d'émissions sur certaines catégories, d'une meilleure mesure de certaines autres catégories (estimations remplacées par des calculs précis), et d'une évolution dans les facteurs d'émissions (réactualisation).

#### 2.5.4.2.2 Focus métiers

##### Immobilier

Depuis 2020 Hermès International et la direction immobilière groupe s'engagent dans une démarche de réduction de 50 % de l'empreinte carbone /m<sup>2</sup> des surfaces construites ou aménagées d'ici 2030.

Afin de mesurer et de contrôler l'empreinte carbone des constructions au regard des objectifs à atteindre, la direction immobilière groupe systématisé l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des matériaux de construction choisis pour chaque projet immobilier.

Ainsi, l'amélioration du Bilan Carbone® des nouveaux magasins et des nouveaux bâtiments repose sur une attention particulière portée au choix des matériaux de construction, à la diminution de leur poids, à la recherche d'approvisionnements locaux et à leur mode de transport peu émissif en carbone.

Le référentiel construction durable d'Hermès prend en compte les enjeux carbone et les objectifs issus des engagements du groupe dans le cadre des projets de constructions neuves, de rénovation et de déconstruction.

Les premiers bilans réalisés en 2019 ont permis d'une part d'évaluer l'impact environnemental des constructions et d'autre part d'ajuster l'étalon de référence d'un agencement et d'une construction pour orienter les ambitions de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> sur les projets futurs et renforcer le référentiel construction durable Hermès.

En 2020 la construction de la nouvelle maroquinerie de Guyenne à St Vincent de Paul (Bordeaux) a choisi des matériaux biosourcés ; avec la mise en place d'une structure en bois. L'ACV des matériaux utilisés donne un bilan de 428 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>. Par ailleurs, la structure mixte du nouveau bâtiment de la maroquinerie de Montereau est constituée principalement de poteaux en bois et de poutres métalliques. L'ACV des matériaux utilisés donne un bilan de 698 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>. Pour comparaison, la bonne pratique du secteur est de viser une empreinte inférieure à 1 000 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.

##### Transports

La direction commerciale travaille sur des projets d'amélioration de l'empreinte logistique. Les principaux chantiers portent sur le transport de proximité, en privilégiant le recours à des modes de transport neutres en émission carbone ; les transports plus lointains, en substituant lorsque cela est possible le maritime, le routier ou le ferroviaire à l'aérien, et en optant pour des carburants alternatifs à moindre émissions ; et l'optimisation des volumes transportés.

Le transport de proximité, c'est-à-dire les livraisons en centre-ville à partir des entrepôts locaux, est réalisé lorsque cela est possible en véhicules électriques ou hybrides. À titre d'exemple, les sites parisiens sont livrés depuis les deux centres logistiques français avec des véhicules électriques (depuis le site de Bobigny), ou hybrides (depuis le site de Saran).

**Pour les transports plus lointains (Asie, Amérique, Océanie), le maritime est utilisé de préférence** lorsque la nature, le volume et/ou la quantité des articles à transporter le permettent. Cela concerne à ce jour notamment les éditions (par exemple la revue biannuelle *Le Monde d'Hermès*), les éléments liés aux événements de communication, les agencements magasins, les uniformes des vendeurs, les emballages et consommables des magasins. Des tests sont par ailleurs menés pour le transport par voie maritime (vers l'Asie et les États-Unis), par voie ferroviaire (vers la Chine) ou par voie combinée rail/mer (vers le Japon) d'autres catégories d'articles, notamment le mobilier, mais aussi des articles plus saisonniers comme les chaussures et le prêt-à-porter.

Les appels d'offres en matière de transport de marchandises incluent systématiquement un critère lié à l'amélioration de l'empreinte carbone : l'utilisation de GNV et de bio-GNV pour le transport routier, de SAF (*sustainable aviation fuel*) pour le transport aérien, de SMF (*sustainable maritime fuel*) pour le transport maritime, sont progressivement demandés aux prestataires retenus.

Des actions sont également mises en œuvre au niveau du transport des peaux brutes des fermes vers les tanneries du pôle. Les équipes de *supply chain* travaillent ainsi depuis 2020 à l'augmentation de la part du transport maritime entre l'Australie et la France. En 2021, cette part a progressé de manière significative, avec un tiers des peaux de porosus acheminées par bateau, ce qui correspond à une baisse de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport par rapport à l'année 2020 (à nombre équivalent de peaux transportées).

**L'optimisation des volumes transportés constitue un levier fort pour l'amélioration de l'empreinte logistique.** Les outils de préparation des commandes ont été modernisés en 2019, 2020 et 2021 : pré-colisage automatisé, optimisation des circuits de préparation des commandes, et adaptation automatisée de la hauteur des caisses de transport avant fermeture concourent à la limitation du volume transporté, à nombre d'articles équivalent.

Enfin, à l'échelle des collaborateurs, Hermès a poursuivi la promotion de la mobilité à faible impact. D'une part, à travers une politique volontariste de remplacement des véhicules thermiques par l'électrique ou l'hybride rechargeables (34 % de la flotte actuelle en France), tant pour les véhicules de fonction que les véhicules de services. D'autre part, à travers la proposition d'une solution de location longue durée de vélos électriques avec une faible participation des collaborateurs d'Hermès Sellier et d'Hermès International ; le groupe prenant en charge 70 % du loyer.

#### 2.5.4.3 ENGAGER DES ACTIONS DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE

##### 2.5.4.3.1 Démarche vers la neutralité carbone

Comme précisé par l'ADEME (Agence de la Maîtrise de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, en France), la neutralité carbone vise à contrebalancer, à l'échelle du globe, toute émission de gaz à effet de serre issue de l'activité humaine par des séquestrations de quantités équivalentes de CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire leur maintien en dehors de l'atmosphère sur le long terme. Il s'agit de séquestrer du carbone pour stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et limiter les effets du changement climatique au niveau de la planète. Cet objectif de neutralité n'a de réalité scientifique qu'à un niveau mondial, et implique

la coordination des États par l'Accord de Paris. Mais il nécessite aussi la mobilisation de tous les acteurs, des citoyens aux entreprises.

Pour atteindre la neutralité carbone, deux leviers sont nécessaires : réduire drastiquement au plus vite les émissions de GES et investir en parallèle dans des puits biologiques ou technologiques pour séquestrer les émissions résiduelles de CO<sub>2</sub>.

Pour l'ADEME, cet engagement des acteurs pour la neutralité carbone doit comprendre les trois étapes suivantes, qui sont appliquées par Hermès :

- 1. la mise en place d'une stratégie climat cohérente avec l'Accord de Paris**, c'est-à-dire permettant la réduction des émissions, et assortie d'un engagement des moyens suffisants et vérifiés. Hermès calcule ses émissions carbones et les fait auditer par un organisme tiers indépendant, a formalisé sa stratégie de réduction depuis 2019, et a fait valider sa trajectoire SBTi en 2021 ;
- 2. la participation, par son activité, à la décarbonation en amont de ses fournisseurs et en aval, de ses clients, via l'adoption de mode de consommation bas carbone.** Depuis 2021, notamment par des briefs RSE destinés à ses fournisseurs, Hermès est engagé pour la réduction des émissions au sein de sa chaîne d'approvisionnement. La production artisanale dans une logique de qualité et de durabilité, et non de volume ou de renouvellement rapide, est un vecteur puissant de consommation à faible empreinte carbone ;
- 3. la contribution au financement de projets de réduction, d'évitement et de séquestration chez des tiers permettant d'accélérer la transition écologique** et contribuer à l'augmentation des puits de carbone, selon le principe de la compensation carbone. C'est l'objet de l'investissement du Groupe dans le projet Livelihoods depuis 2012.

Hermès souhaite contribuer volontairement à cette neutralité collective en 2050, en mettant en perspective ses efforts de compensation par rapport au niveau de ses émissions. Le groupe ne cherche cependant pas à se revendiquer individuellement neutre en carbone.

L'ADEME soutient donc le principe de la compensation carbone volontaire, si l'entreprise respecte 5 règles auxquelles Hermès souscrit :

- ◆ Règle n° 1 : Faire et rendre public un bilan des émissions GES, réductions et compensations, notamment à travers cet URD, mais aussi avec le reporting public du CDP (évaluation A- pour la partie changement climatique).
- ◆ Règle n° 2 : Choisir des projets de compensation labellisés : tous les projets portés par Livelihoods sont audités et certifiés par Verra (ex VCS) ou Gold Standard.
- ◆ Règle n° 3 : Privilégier des projets présentant des approches « développement durable », c'est-à-dire des projets long terme avec des impacts positifs sur les populations et la biodiversité, qui sont les marques de fabrique des projets portés par Livelihoods.
- ◆ Règle n° 4 : Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l'international : si les premiers projets portés par Livelihoods sont internationaux, dans l'inspiration des Mécanismes de Développement Propre, Livelihoods a lancé en 2021 un premier projet en Bretagne (France) à titre pilote et Hermès étudie également les enjeux de projets similaires dans l'hexagone.

- ◆ Règle n° 5 : Communiquer de manière responsable. Hermès ne se revendique pas d'une quelconque neutralité carbone, reconnaît que les activités du Groupe ont un impact carbone, même s'il est un des plus modéré du CAC 40, et inscrit son action dans le long terme avec comme objectif à l'horizon 2050 une trajectoire « net zéro », compatible avec les scénarios 1,5 ° de l'Accord de Paris.

#### Stratégie de compensation

L'ambition du Groupe de s'inscrire dans une cible « net zéro » à l'horizon 2050 s'articule autour de deux approches complémentaires :

- ◆ la réduction des émissions, qui nécessite des évolution organisationnelles, technologiques en interne et auprès des fournisseurs ;
- ◆ la compensation, qui repose notamment sur les mécanismes de captation naturelle (par exemple plantations) et par la mise en œuvre de projets à large échelle, qui prennent du temps pour se mettre en place durablement.

Cette stratégie de compensation carbone est donc progressive pour deux raisons principales :

- ◆ d'une part pour garder comme priorité l'allocation des ressources humaines et financières à la réduction des émissions ;
- ◆ d'autre part pour s'inscrire dans une logique de construction des projets de compensation avec des communautés locales, dans le respect de nos exigences de qualité et d'éthique, ce qui demande du temps.

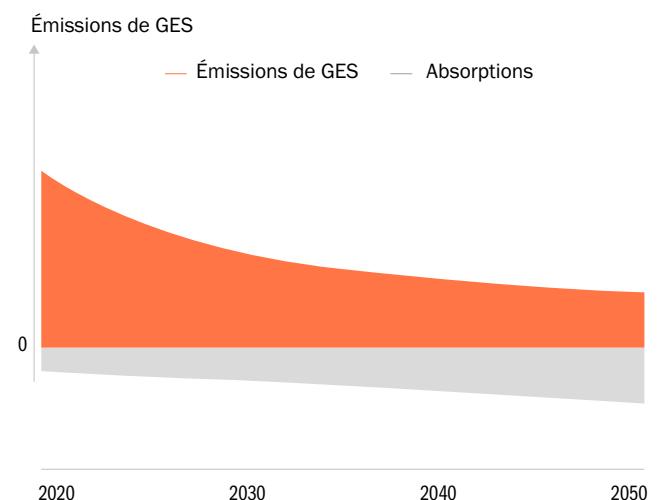
La stratégie d'Hermès est de s'inscrire sur une trajectoire permettant de neutraliser à l'horizon 2030 une partie croissante de ses émissions carbonées résiduelles, calculées sur les projections de réduction des émissions (telles que prises en compte dans les analyses SBTi), et les volumes attendus de compensation carbone volontaire (prévisions de livraisons de crédits carbone des business plans de Livelihoods). Hermès poursuit ses analyses pour atteindre son ambition 2050 de net zéro.

En 2021, Hermès a fiabilisé ses prévisions d'émissions et en confirmant son engagement dans le troisième fonds Livelihoods, a sécurisé cette trajectoire 2030 avec des projets qui ont des échéances à 20 ans, et des livraisons de ces crédits qui vont s'accélérer dans les prochaines années.

#### CRÉDITS CARBONE REÇUS ET EFFACÉS

|   | 2018 | 2019 | 2020 | 2021      |
|---|------|------|------|-----------|
| <b>Carbon credits received<br/>in k tonnes eq. CO<sub>2</sub></b> | 36   | 44   | 46   | <b>81</b> |

#### TRAJECTOIRE DE COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE D'HERMÈS



#### 2.5.4.3.2 Fonds carbone Livelihoods

**Hermès a rejoint, en juin 2012, les fonds carbone Livelihoods (LCF), une coalition d'entreprises finançant des projets de compensation carbone à haute valeur sociale et environnementale.** Les actions de Livelihoods sont précisées ci-après et dans le chapitre relatif aux relations avec les parties prenantes (voir § 2.7.2.1.4) expliquant notamment que plus de 132 millions d'arbres ont déjà été plantés, au bénéfice de plus de 1,8 million de personnes.

Le fonctionnement de ce dispositif repose sur **sept principes** structurants, fondements de la charte Livelihoods, qui contribuent à sa valeur :

- ◆ **la réduction d'abord** : les crédits carbone générés par les projets Livelihoods ne viennent qu'en complément des efforts internes de réduction, et sont un des paramètres du chemin pour atteindre des objectifs de neutralité à horizon 2050 ;
- ◆ **le principe d'additionnalité** : les projets soutenus par Livelihoods n'auraient pas vu le jour sans son investissement, qui nécessite une étude pointue dans des contextes sociaux et écologiques complexes. Il ne s'agit pas de projets sur étagère et standardisés, comme peuvent l'être certains projets carbonés d'énergie renouvelable par exemple. Il s'agit d'aider des communautés défavorisées et parfois marginalisées à sortir de la pauvreté, comme formalisé dans la charte « Livelihoods » ;
- ◆ **des crédits carbone certifiés selon les plus hauts standards, Gold Standard et Verra (ex VCS)**, qui valident du carbone effectivement séquestré (et non pas des estimations de réduction d'émission ou des projections futures). De plus, chaque projet donne lieu à un suivi et des calculs d'impacts selon les ODD des Nations Unies ;
- ◆ **un risque entrepreneurial pour financer les projets à leur début** : Livelihoods n'achète pas de crédits « sur le marché » issus de projets déjà engagés, en acceptant de verser une marge à un intermédiaire. Il aide des communautés défavorisées en investissant pour eux dès le début, en prenant le risque de 2 à 6 M€ sur chaque projet, sans garantie absolue de retour. Les communautés concernées n'ont pas les moyens de leurs projets sans cette prise de risque. Le financement du projet se fait sur les premières années, les résultats s'observent lorsque les arbres poussent par exemple, parfois cinq ans après que l'essentiel des investissements soient faits ;
- ◆ **une approche de coalition d'entreprises** animées par le même esprit : tous les investisseurs de Livelihoods mutualisent leur engagement, et reçoivent donc des crédits issus d'un portefeuille de projets développés et discutés ensemble ;
- ◆ **une approche de long terme** : les entreprises et les porteurs de projets, ainsi que les communautés, sont engagés sur des projets de 10 ans (projets énergie) à 20 ans (projets agricoles). Pendant cette période, le fonds aidera les communautés, suivra les projets et recevra au bout de quelques années des crédits. Des engagements de cette durée sont singuliers pour des coalitions d'entreprises ;
- ◆ **des communautés locales directement bénéficiaires des projets** : grâce aux ONG coordinatrices de projets niveau local, les communautés bénéficient directement des avancées que les projets mettent en œuvre : accroissement de la fertilité des sols, agriculture régénérative, pratique agroécologique efficaces, restauration des écosystèmes, génération de revenus agricoles, forestiers, marins et amélioration des conditions de vie. C'est d'ailleurs un facteur clé de succès des projets, les communautés se mobilisent car elles trouvent un avantage direct.

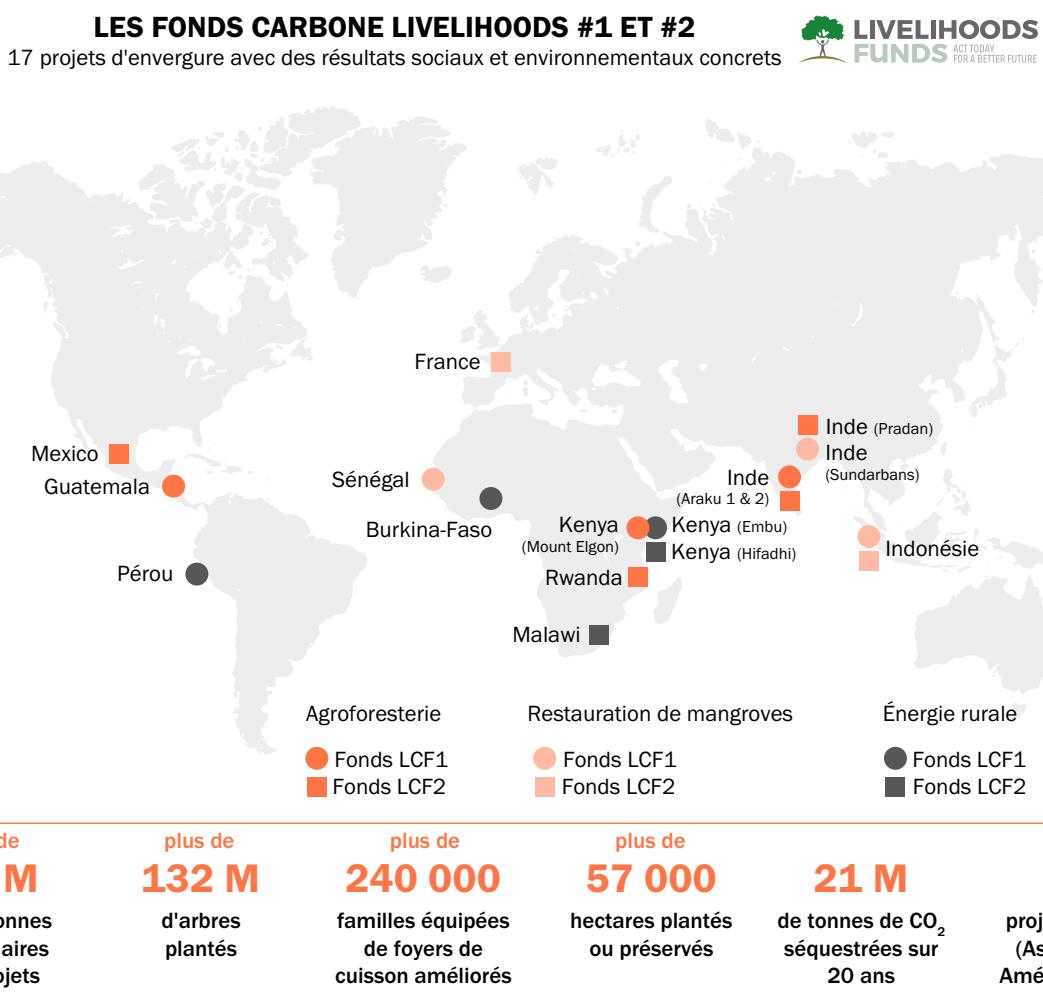
Le fonds Livelihoods est organisé par un système de compartiments successifs. Le premier compartiment LCF1 (Livelihoods carbon fund 1, 45 M€), ouvert en 2011, a été jusqu'à 2020 le seul à délivrer des crédits carbone. Hermès est également actionnaire depuis 2017 d'un second compartiment, LCF2 (65 M€), dont les premières livraisons ont eu lieu cette année. Des nombreux projets sont déjà lancés par ce fonds, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Rwanda et au Malawi, sur des projets agroforestiers, de mangrove ou d'énergie.

Capitalisant sur une expérience de 10 ans avec des investisseurs privés, Livelihoods a annoncé fin 2019 le lancement d'un 3<sup>e</sup> fonds Carbone pour aider entreprises, investisseurs financiers et villes à accélérer l'action climat et générer un impact social à grande échelle. Ce 3<sup>e</sup> Fonds

Carbone Livelihoods (LCF3), dont le closing a été réalisé en juin 2021 vise un objectif d'investissement de 150 M€ pour améliorer la vie de 2,5 millions de bénéficiaires dans les pays en développement. Ce sont ainsi plus de 250 M€ qui sont mobilisés pour la lutte contre le changement climatique avec les trois fonds Livelihoods.

Hermès confirme ainsi son engagement en faveur du climat, des communautés et de la biodiversité par un investissement au sein de ce troisième compartiment LCF3. Chacun de ces fonds ayant une durée de vie de 20 ans, le groupe illustre la philosophie long terme, sa capacité à se projeter sur des échéances lointaines (2030) et continue de son engagement pour réduire les impacts du changement climatique.

Les projets Livelihoods produisent des impacts positifs qui vont au-delà de la séquestration ou la réduction d'émissions carbone, comme illustré par le schéma suivant :



Les livraisons de carbone se développent à mesure que les arbres grandissent (les projets concernés s'étendent sur 20 ans). Elles ont été effectuées en 2021 après vérification par des auditeurs spécialisés (selon les normes Gold Standard et Verra-VCS), et Hermès a fait annuler tous les crédits lui étant attribués.

La crise Covid-19 a naturellement impliqué des difficultés et des retards dans les projets, que ce soit dans leur déploiement ou dans leurs vérifications. Néanmoins, les fonds ont été en mesure de distribuer des crédits pour des montants supérieurs au budget prévu.

Au total, Hermès a reçu et annulé **81 000 crédits carbone** au titre de 2021, et apporté sa contribution à due concurrence à la réduction des impacts du changement climatique.

Ce montant équivaut à **l'intégralité des émissions carbone des scopes 1 et 2, plus 63,6% des émissions liées au transport de marchandises amont et aval**, soit plus de 76% du total représenté par le scope 1, le scope 2 et les postes Transports.

Le § 2.7.2.1.4 donne plus de précisions sur le volet sociétal de Livelihoods.